

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 14 (1878)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

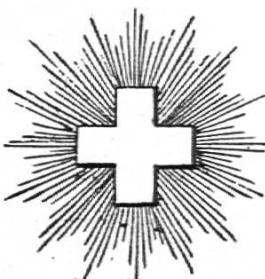
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE



15 JUILLET 1878

XIV^e Année.

N^o 14.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Urgence d'une réforme scolaire par M. de Guimps. — De la formation de maîtres pour l'enseignement moyen. — Bibliographie : le *Droit public de la Suisse*, 3^{me} article. — Publications de Delagrave à Paris. — Correspondance. — Partie pratique. — Anecdotes scolaires. — Chronique scolaire.

Urgence d'une réforme scolaire, d'après M. Roger de Guimps¹.

Nous avons parlé d'un écrit de M. Roger de Guimps, l'auteur d'une excellente biographie de Pestalozzi et de la *Philosophie de l'Education*, en disant qu'il méritait mieux qu'une simple mention.

La réforme urgente dont il est question dans la brochure de M. de Guimps, concerne l'excès de travail imposé à l'enfance et à l'adolescence dans les écoles primaires, comme dans les collèges et les écoles du second degré. Les conséquences funestes de la multiplicité des enseignements et de la longue immobilité que réclame l'application d'un programme trop chargé, soit pour la santé de l'enfant, soit pour son développement intellectuel sont dénoncées à l'attention du public et des autorités

¹ Opuscule de 32 pages, chez Bridel, Lausanne 1878.

scolaires. Les effets de ce système pour le cœur ne sont pas moins délétères et rendent l'enfant méchant par suite de la contrainte excessive qui lui est imposée.

Un pédagogue wurtembergeois, Flattich, disait déjà il y a cent ans : « de même que le meilleur chien devient méchant » quand on le tient quelque temps à la chaîne, de même maint « enfant commence à devenir méchant dès qu'il est entré dans » le giron de l'école. » L'école vient ainsi altérer les impressions salutaires reçues au foyer domestique. Ceci naturellement pour ceux qui en ont reçu de telles, ce qui n'est pas toujours le cas. Ce qui est vrai, c'est que les enfants s'ennuient souvent à l'école, et qu'ils y passent de trop longues heures sur les bancs, en dépit de ce qui a été fait à cet égard en coupant les heures de leçons par des pauses ou récréations de dix ou vingt minutes. Pour remédier à cet état de chose, M. de Guimps veut réduire l'enseignement de façon qu'il ne prenne que le quart de la journée, pour les enfants de huit à dix ans. Les manuels seraient bannis de l'école élémentaire et réservés aux élèves de treize à seize ans.

Pour la culture de la mémoire on se bornerait à apprendre les passages bibliques et les morceaux de littérature. L'allemand remplacerait le latin pour les enfants, c'est-à-dire pour ceux qui ne veulent pas se vouer aux études classiques.

Nous appelons l'attention du corps enseignant et des autorités scolaires sur les idées émises par M. de Guimps, de cet homme de cœur et de talent qui consacre les restes d'une vue qui s'affaiblit malheureusement de jour en jour, à l'étude des problèmes scolaires et se montre ainsi jusqu'à ses derniers jours le disciple vrai et l'héritier fidèle des salutaires et fécondes doctrines de son maître Pestalozzi.

A. DAGUET.

De la formation des maîtres de l'enseignement moyen.

Le degré d'instruction d'un peuple n'est pas seulement en rapport direct avec le plus ou moins grand nombre d'écoles, avec la perfection et la diffusion des moyens d'enseignement; il est plutôt en corrélation intime avec les capacités pédagogiques du corps enseignant. Telle classe, tel maître, et si certains Etats sont, à juste titre, fiers de leur prépondérance intellectuelle, c'est en grande partie à leurs instituteurs qu'ils le doivent. Ainsi, au premier abord, il semble qu'avant de fonder de nouvelles écoles,

il importera de former de bons maîtres. Mais c'est toujours le contraire qui a lieu; l'autorité décrète la fondation de nouveaux établissements d'instruction publique et il se trouve des maîtres bons ou mauvais pour les diriger. Toutefois le progrès n'est appréciable que dès l'instant où ces écoles se trouvent dans les mains d'hommes capables et dévoués. L'instruction primaire en Suisse n'a suivi une véritable marche progressive que depuis la fondation des écoles normales.

Dans notre Suisse romande nous avons une quantité d'écoles industrielles, de colléges communaux, d'écoles secondaires, d'écoles moyennes, de progymnases, de gymnases, etc., établissements appartenant tous au degré moyen, et nous n'avons aucune école supérieure spécialement destinée à la formation des maîtres de cet enseignement intermédiaire. Il y a là une lacune à combler et une entente entre les différents gouvernements de la Suisse française produirait certainement des résultats, sinon plus positifs, du moins plus généraux que l'initiative cantonale. Il est vrai que dans l'université de Genève et dans les académies de Lausanne et de Neuchâtel on peut jusqu'à un certain point se préparer pour les examens secondaires, mais il est à regretter qu'il n'existe pas de cours spéciaux à cet effet.

Le canton de Berne avec son université s'est trouvé jusqu'ici dans le même cas. Il y a dans cette république 309 notaires, 185 médecins, 106 vétérinaires, 211 pasteurs, 116 avocats et plus de 300 instituteurs secondaires. Ces derniers seuls n'ont pas su jusqu'ici ni où ils devaient étudier, ni comment ils devaient diriger leurs études pour arriver à la possession du brevet. Pendant huit ans, de 1868 à 1875, l'état de Berne a délivré des diplômes ou patentes à 176 maîtres d'écoles moyennes, à 133 médecins, à 118 notaires, à 58 pasteurs, à 48 avocats et à 40 médecins-vétérinaires. Pendant que les maîtres d'écoles se préparaient avec peine, pour leur pénible vocation, les uns dans les universités et les écoles cantonales, les autres par le moyen de leçons particulières ou par le travail individuel, il était pourvu largement, libéralement au recrutement des autres fonctionnaires civils et administratifs. L'université de Berne avec un budget de plus de 300,000 francs n'était pas organisée pour venir en aide à l'enseignement moyen.

Il y a longtemps qu'on se plaignait de l'état insuffisant des connaissances de plusieurs candidats au brevet secondaire. La loi sur les écoles normales du 11 mai 1875 avait ouvert un crédit de 2500 francs destinés à la création d'une faculté pédagogique

à l'université de Berne. Mais la désorganisation amenée dans les finances bernoises avait jusqu'ici empêché le projet de se réaliser.

Le directeur de l'éducation, M. Ritschard, ayant invité à une conférence les professeurs dont les cours peuvent être suivis par les maîtres secondaires, leur demanda s'il ne serait pas possible d'organiser la faculté pédagogique sans dépenses nouvelles notables. La réponse fut affirmative et la rédaction d'un programme des cours fut discutée dans une réunion subséquente. D'après ce programme et le règlement qui lui est annexé, la faculté pédagogique pour la formation des maîtres de l'enseignement moyen se divisera en quatre sections : celle des langues anciennes, celle des langues modernes, celle des mathématiques et sciences physiques et celles des mathématiques et sciences naturelles.

Les cours obligatoires dans la première section sont : la pédagogie, la langue maternelle, la littérature, le latin, le grec, l'histoire générale et l'histoire suisse.

Ceux de la deuxième section sont : la pédagogie, l'allemand, le français, l'anglais, l'italien, la littérature, l'histoire générale et l'histoire suisse.

Dans la troisième section les cours obligatoires sont : la pédagogie, les mathématiques, la physique, la chimie, le dessin et l'histoire de la littérature.

Dans la quatrième section : la pédagogie, les mathématiques, l'histoire naturelle (zoologie, botanique, minéralogie, géologie), le dessin et l'histoire de la littérature.

Les cours facultatifs sont : le droit suisse, le droit bernois, l'économie politique, l'histoire de l'art, la philosophie, l'hygiène, l'ancien français, l'ancien allemand, etc.

La durée des études est fixée à deux ans et le nombre des leçons hebdomadaires varie de 21 à 26. Pour être admis à la faculté pédagogique, ou avant de subir l'examen d'état, le candidat doit prouver qu'il possède les connaissances générales enseignées dans les classes supérieures d'un gymnase ou d'une école réale. (V^{me} dans les écoles bernoises qui ont six classes).

En même temps qu'elle organisait la faculté pédagogique, la direction de l'instruction publique révisait le *Règlement concernant les examens des candidats, au brevet secondaire* et introduisait quatre diplômes pour l'enseignement moyen.

Dans la Suisse romande en général, il n'existe que deux brevets : l'un pour l'enseignement littéraire et l'autre pour les branches réales. Le canton de Berne délivrait jusqu'ici trois brevets, celui des langues anciennes (latin, grec), celui des lan-

gues modernes (français, allemand, ou italien et anglais), et le brevet scientifique (mathématiques, sciences naturelles et géographie). On s'est beaucoup plaint des exigences du programme quant à ce dernier diplôme, et c'est avec plaisir que nous constatons l'introduction de deux brevets scientifiques. Ce qui sera perdu en étendue sera gagné en intensité et la réduction du nombre des branches est une raison pour exiger davantage dans celles qui sont conservées.

C'est ce que fait aussi le projet du nouveau *Règlement*. Ainsi, par exemple, dans les mathématiques, le programme révisé demande en plus : les séries, la théorie des équations, les éléments du calcul différentiel et intégral, la trigonométrie sphérique et les éléments de la géométrie analytique.

Les candidats qui échouent dans certaines parties de l'examen peuvent réclamer un certificat de capacité pour les branches dans lesquelles ils ont obtenu au moins la note *bien*. Ce témoignage leur permet, en attendant un nouvel examen, de se charger provisoirement d'une classe, ou, s'ils le préfèrent, d'être nommés définitivement maîtres spéciaux dans les branches examinées.

En règle générale, on n'admettra plus aux examens que les candidats qui auront fait des études universitaires. Au premier abord cette clause peut paraître quelque peu draconienne; mais les jeunes gens sérieux qui voudront se vouer à l'enseignement feront de meilleures études et gagneront beaucoup plus sous le rapport du caractère en suivant les leçons de l'université que s'ils étaient cloîtrés pendant trois ou quatre ans dans l'internat d'une école normale.

Il est vrai que les frais des études seront plus élevés puisque dans le canton de Berne les élèves de l'école normale ne paient que 100 fr. par an pour leur pension. Toutefois des bourses nombreuses peuvent être accordées aux jeunes gens intelligents auxquels les ressources pécunierées feraient défaut. Ces bourses seront prises sur le fonds du Mueshafen avec un capital de 800,000 francs, sur le fonds de l'école cantonale qui est de 50,000 francs et, à partir de 1880, l'Etat consacrera annuellement 14,000 francs de subventions diverses aux étudiants des différents établissements d'instruction publique.

La nouvelle faculté pédagogique sera certainement plus utile aux écoles secondaires de l'ancien canton qu'à celles du Jura-bernois, parce que les cours français sont restreints à l'université de Berne. Un établissement analogue dans la Suisse romande aurait eu une influence plus immédiate sur nos écoles

moyennes françaises. Malgré toutes les objections, la formation des maîtres secondaires dans les cours académiques ne pourra produire que des résultats progressifs pour l'enseignement moyen. C'est à l'université que se forment ces liens solides qui unissent un ami à un ami, un collègue à un collègue; les bonnes relations des membres du corps enseignant s'y fortifieront par cette solidarité affectueuse qui doit toujours régner entre ceux qui ont les mêmes aspirations, le même but : l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

Le droit public de la Confédération suisse, exposé pour le peuple, par J. Dubs, membre du Tribunal fédéral. Neuchâtel, Sandoz, et Genève, Desrogis. 302 pages in-8. (Suite¹.)

Nous abordons les chapitres relatifs aux droits et aux devoirs du peuple et des citoyens, car M. Dubs n'est pas de ces publicistes qui ne parlent au peuple que de ses droits et passent, comme chats sur braise, sur les devoirs corrélatifs à ces droits:

Notre docte compatriote combat ici quelques préjugés comme celui qui consiste à identifier le gouvernement démocratique avec celui de tous. En réalité, c'est le quart seulement du peuple qui exerce la souveraineté. Les femmes, par exemple, en sont exclues et sans revendiquer, comme Stuart Mill, le publiciste anglais, pour la plus belle moitié du genre humain, l'exercice de droits qui répugnent selon nous à leur mission dans la famille et dans la société, non moins qu'à leur constitution physique, le jurisconsulte zuricois ne croit pas qu'il soit possible de refuser aux femmes une part à la législation qui regarde leur droit privé. Il serait aussi équitable que les femmes eussent leur voix au chapitre quand il s'agit de l'éducation des enfants et de l'instruction du sexe. Pour les soins à donner aux pauvres et aux malades, certaines fonctions et directions mêmes pourraient être données avec avantage aux femmes.

La souveraineté politique qui s'étend à tout le pays étant autre chose que la souveraineté du peuple, M. Dubs réfute cet autre préjugé qui fait de la voix du peuple, c'est-à-dire des citoyens actifs, la voix de Dieu. « Car la voix de Dieu, c'est-à-dire la véritable voix du peuple, » comprend aussi celle des mères et des enfants. »

La Landsgemeinde, comme expression de la volonté générale, comme voix du peuple, fait l'objet d'un examen plein d'intérêt et digne de cette personnification imposante de la démocratie. « Même lorsqu'elles sont » orageuses, dit très bien M. Dubs, les Landsgemeinden conservent un » caractère sublime, comme les forces de la nature quand elles sont » déchainées. Il est vrai que lorsque les passions sont soulevées, elles » ne sont ni moins dangereuses, ni moins meurtrières que les éléments » déchainés. »

¹ Voir les numéros 10 et 12 de l'*Educateur*.

Mais, par sa nature, la Landsgemeinde ne peut convenir qu'aux petits Etats, et dès que l'assemblée devient trop nombreuse, elle n'offre plus les mêmes conditions de vérité et d'utilité; au lieu de délibérer, on se trouve forcément réduit à un vote, comme à Appenzell-Extérieur.

Ce *veto*, par lequel on a essayé de faire de la démocratie une réalité dans quelques cantons, en accordant au peuple le droit de demander un vote populaire, n'a trouvé accès qu'à St-Gall et à Lucerne. Le *referendum*, qui accorde au peuple le droit d'accepter ou de rejeter les lois ou telle loi spéciale, a eu plus de succès, puisqu'après avoir pénétré sous une forme ou une autre dans plusieurs constitutions cantonales, il a passé en 1872 dans la Constitution fédérale et a acquis la force d'un principe. Reste à savoir si le *referendum* doit être obligatoire ou facultatif. Mais cette institution est loin de valoir la Landsgemeinde, à cause du morcellement du peuple et de l'absence de délibération collective. « Dans la Landsgemeinde, dit avec bonheur M. Dubs, la Landsgemeinde apparaît dans son unité. » — « Si le peuple veut être le maître, observe plus loin l'auteur, il doit empêcher qu'un des pouvoirs politiques s'élève au-dessus des autres. »

Ce droit de révocation des gouvernements accordé au peuple dans plusieurs constitutions cantonales est considéré par M. Dubs comme une souape de sûreté et un préservatif contre les retours de soulèvements populaires à la façon du fameux *Zuri-Poutsch*, ou échauffourée de Zurich, selon le traducteur français du livre de M. Dubs dont la plume, en général élégante et fidèle, ne nous paraît pas avoir été aussi heureuse ici que de coutume; car une échauffourée est une entreprise téméraire et mal concertée, si l'on en croit le *Dictionnaire* de Littré. L'expression d'échauffourée s'applique aussi à toute espèce d'incartades qui n'ont rien de commun avec la levée de boucliers qui a renversé le gouvernement radical et straussien de 1839. Le traducteur nous paraît moins heureux encore quand il traduit *Länder* par *pays*. M. Dubs lui-même ne se trompe-t-il pas quand, page 41, il avance que les cantons se nommaient autrefois *Stände*, d'où vient le nom de *Stände-rath*. Le plus ancien nom est *ort* (*orte*), d'où on a fait *vorort*. La dénomination de *Stände* est tout-à-fait moderne. Mais dans un ouvrage de cette importance et de cet intérêt, ce ne sont là que des vétilles sans importance. Dans un prochain et dernier article, nous comptonsachever l'analyse du manuel de M. Dubs.

A. DAGUET.

La librairie Delagrave, à Paris, a publié une foule de livres intéressants ou utiles. Nous citerons d'abord un volume intitulé : *Histoire du Mont-Blanc et de la vallée de Chamounix*, par Stephan d'Arve, avec une préface de M. Francisque Wey.

Cinq cent pages environ. C'est une très curieuse notice des ascensions du géant des montagnes, réalisées depuis la fin du siècle dernier jusqu'à nos jours. Ce livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques populaires.

Mentionnons ensuite un livre de versions allemandes et anglaises, de

M. Charles, extraits de Lessing, Gœthe, Schiller, Shakespeare, Milton, Pope, avec des notices sur ces auteurs hors ligne. La littérature destinée à la jeunesse est représentée par un récit de Mlle Eudoxie Dupuis. L'*Encyclopédie des écoles* cite une troisième partie du recueil des chants à une, deux et trois voix pour les enfants. Viennent ensuite des conférences faites à Paris par quelques-unes des sommités de l'art ou de la science : de M. Viollet-Leduc, sur l'architecture française ; de M. Egger, de l'Institut, sur Athènes et Paris ; de M. de Montaiglon, sur Michel-Ange, formant de charmants et tout petits volumes, à 25 cent., propres à faire pénétrer partout les actualités littéraires. Ajoutons pour finir un petit catéchisme apicole et une causerie sur le bœuf qui rentre dans la petite bibliothèque des connaissances utiles.

CORRESPONDANCE

Montreux, 6 juillet 1878.

Je viens satisfaire la curiosité de votre correspondant de Friedrichsdorf, près de Francfort-sur-le-Mein, en lui apprenant que l'école enfantine de Vernex-Montreux est une institution particulière, ne recevant de subvention d'aucune autorité et subsistant par les finances d'école et les dons des habitants de la localité. Dès lors le Comité est libre d'offrir à la maîtresse de cette école le traitement qu'il juge convenable. Ce qui prouve qu'il n'est pas jugé trop insuffisant, c'est que *neuf* postulantes se sont présentées, au mois de mai, pour cette place. Les écoles enfantines de cette paroisse sont toutes desservies, sauf une, par de jeunes personnes de la contrée pour qui un traitement fixe, quelque minime qu'il paraisse à votre correspondant, est très précieux. Du reste les traitements des maîtresses d'écoles enfantines de la paroisse de Montreux s'élèvent, annuellement, à plus de 4,500 fr. On en fait pas autant partout, pas même peut-être à Friedrichsdorf.

Veuillez, Monsieur le rédacteur, insérer cette réponse dans votre journal et agréer l'expression de ma considération chrétienne.

BÉCHET, pasteur.

PARTIE PRATIQUE

DICTÉES.

La Belladone.

1. Son nom scientifique¹, *atropa belladonna*, résume en deux mots les propriétés qui ont le plus frappé dans cette plante. *Atropos*² était, dans la mythologie³ grecque, une des trois Parques⁴, celle dont les fatals⁵ ciseaux tranchaient le fil de la vie ; son nom sinistre⁶ a été donné à cette plante vénéneuse⁷ au plus haut point. Quant à⁸ son nom spé-

cifique⁹, *belladone*, il vient de l'italien, *belladonna*, belle dame, parce que les dames d'Italie en préparaient une eau, pommade ou onguent¹⁰, à laquelle elles attribuaient la propriété d'entretenir la blancheur et la fraîcheur du teint. — On la trouve dans les clairières, aux lisières des bois, le long des chemins. Elle est annuelle, haute d'un mètre, pourvue d'abondants rameaux, recouverte d'une pubescence¹¹ visqueuse¹², peu velue ; les feuilles sont ovales, entières, amples, atténues en pétiole ; les fleurs, solitaires, penchées ; la corolle, brun violet, veinée ; les fruits sont des baies sphériques, noires, de la grosseur d'une cerise, entourées du calice qui est persistant.

2. A cause de leur couleur et de leur forme, les baies de la belladone sont fréquemment prises par les enfants pour des cerises ; le goût douceâtre de ces fruits n'avertit pas de leurs propriétés malfaisantes : mais les effets funestes¹ s'en font bientôt sentir. Les principaux symptômes² d'empoisonnement³ qui se manifestent sont : sécheresse à la gorge, soif ardente, faiblesses, syncopes⁴, nausées⁵, pâleur de la face, froid dans les extrémités, désordres dans les entrailles, gonflement du ventre, pouls très faible, oppression, difficulté de se tenir debout, mouvements des doigts, rire niais, immobilité des paupières, dilatation de la pupille⁶, délire gai ou furieux, léthargie⁷, puis la mort. Les premiers soins à donner en attendant le médecin sont : vomissement au moyen de chatouillement à la luette avec une barbe de plume ; pour boisson, du jus de citron ou du vinaigre mêlé avec de l'eau.

EXPLICATIONS. — 1. ¹ *Scientifique*, adj. *science*, s. du participe présent d'un verbe latin signifiant *savoir* ; même radical que *escient*, usité seulement dans l'expression *à bon escient*, *à son escient*. — ² *Atropos*, mot grec signifiant *qui ne tourne plus*. Le radical *trope* se retrouve dans *trope*, figure de rhétorique, *tropique*, terme d'astronomie. Ce rapprochement ne permet plus d'écrire ce mot par *thr*. — ³ *Mythologie*, *mythe*, etc., d'un mot grec qui signifie fable, légende. ⁴ *Parques*, déesses de la mythologie latine qui présidaient à la naissance, à la vie et à la mort des humains : Clotho, Lachésis et Atropos. Etymologie incertaine. — ⁵ *Fatal*, adj. défectif au pluriel disent les grammaires. Littré ne blâme pas l'emploi du pluriel. Il est des cas, comme celui-ci, où, étant employé avec un mot qui n'a pas de singulier, il serait difficile de dire autrement. Si l'expression paraît un peu pédantesque on peut la modifier en remplaçant ce mot par *funeste* ou tel autre adjectif. — ⁶ *Sinistre*, autrefois *senestre*, *gauche*, mot qui évoque les souvenirs des superstitions des anciens ; la *destre* étant de bon augure, la *senestre*, ne présageait que des malheurs : de là le sens actuel de *sinistre*. — ⁷ *Vénéneux*, *venimeux*, du même radical latin, *venerum*, *venin*. *Vénéneux* se dit des plantes et des produits inorganiques : sels vénéneux ; *venimeux* se dit des animaux et de ce qui peut y être assimilé : langue, propos venimeux. Cette distinction est récente ; autrefois on disait aussi bien *venimeux* des plantes que des animaux. *Vénéneux*, *toxique*, synonymes. — ⁸ Eviter le pléonasme *pour quant à*. — ⁹ Distinguer *spécifique*, terme didactique, de *spécial*, terme plus usuel. Le premier signifie : exclusivement propre à l'espèce, et restreint le sens générique ; le

second est le corrélatif de général. — ¹⁰ *Onguent*, médicament de consistance molle qu'on applique extérieurement, topique. D'un mot latin qui nous a donné le verbe *oindre*. — ¹¹ *Pubescence*, état d'une surface pubescente, c'est-à-dire recouverte de poils fins et courts. — ¹² *Visqueux*, gluant, qui poisse. Même radical que *gui*.

2. ⁴ *Funeste*, *funérailles*, *funéraire*, *funestement*, *funester*, tous dérivés de *funus*, *funerii*, obsèques. *Funeste*, *fatal*, synonymes. — ² *Syptôme*, prononcez sin-ptôme. Indice, signe avant-coureur d'une maladie. — ⁵ *Empoisonnement*, terme vulgaire ; *intoxication*, terme scientifique et spécial. — ⁴ *Evanouissement*, *syncope*, *catalepsie*, *léthargie*, termes signifiant la perte plus ou moins prolongée de la connaissance et la suspension des principaux phénomènes de la vie. — ⁵ *Nausée*, envie de vomir ; — proprement mal de mer. Même radical que : naufrage, naufrage, nautonier, navire, navette (du tisserand), nef. — ⁶ *Pupille*, (prononcez : pu-pil') *prunelle*, synonymes ; le premier est le terme scientifique ; le deuxième le terme vulgaire. — ⁷ *Léthargie*, d'un mot grec qui signifie oubli. Le Léthé, fleuve des Enfers, faisait perdre la mémoire à ceux qui en buvaient les eaux.

C. COLOMB, régent.

VOCABULAIRE

Réponses aux devoirs proposés (N° 4, pag. 58.)

Homonymes.

Fond. — La partie la plus basse ; l'endroit le plus reculé ; l'étoffe sur laquelle on brode ; ce qu'il y a de plus intérieur, de plus intime, etc. — Le *fond* d'un puits ; le *fond* d'un cachot ; le *fond* de la pensée ; etc...

Fonds — Sol, considéré par rapport à ce qu'il produit ; propriété ; capital. — Cultiver un fonds ; Jean s'en alla comme il était venu, mangeant son *fonds* avec son revenu.

Fonts. — Du latin *fons*, *fontis*, (fontaine). Grand vase où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser. — Les *fonts* baptismaux.

Fond. — Du verbe fondre. Mettre en fusion, liquéfier. — Le sucre fond dans l'eau.

Font. — Du verbe faire. Créer — Dieu a *fait* le ciel et la terre ; — se dit de tout travail — l'oiseau *fait* son nid, l'orateur *fait* un discours ; — Exercer — il *fait* ce métier par dévouement ; — Observer, pratiquer — il *fait* la volonté de Dieu ; — Célébrer — nos parents ont *fait* la fête à la campagne ; — Former, façonnner, perfectionner ; susciter, attirer ; habituer, accoutumer ; causer, exciter ; composer ; disposer, arranger ; transformer, etc, etc...

Sang. — Liquide vital ; devant une consonne, il faut prononcer *san* et devant une voyelle, *sank*, on lui donne aussi le sens de race.

Sens. — Fait partie des expressions adverbiales *sens dessus dessous* — le haut ou dessus, au bas ou dessous ; grand désordre ; — *sens devant derrière*, — le devant à la place du derrière ; — *A contre sens*, d'une manière opposée au sens véritable. — Dans les deux premières de ces locutions, *sens* doit se prononcer *san* ; dans la dernière *sanss*, et ici il n'est pas l'homonyme de *sang*.

Sans. — Proposition exclusive, qui exprime la négation, la privation, la restriction, l'absence, la nullité, le néant.

Cent. — Déterminatif numéral cardinal, dix fois dix.

C'en. — En, employé avec certains verbes, dont il modifie la signification, donne lieu à des gallicismes qu'il n'est pas toujours facile d'expliquer : Ex. *C'en* est fait, mes amis, il n'est plus de patrie, plus d'honneur, plus de lois, etc. (Voltaire). *C'en*, peut se dire par élision pour *ce, en*; *ce*, pronom démonstratif signifiant cette chose ; *en*, pronom personnel signifiant *de cela*; *c'en* est le quart et non la moitié, (*cette chose* est le quart *de cela*, etc.)

S'en. — Par élision pour *se en*, pronoms personnels ; il *s'en* est occupé depuis hier...

Cens. — Dénombrement, redevance. C'est par erreur que ce mot a été donné comme homonyme de *cent*, car il doit se prononcer *censs*, en faisant bien sentir le *s* final.

Sens et **sent**, du verbe sentir, peuvent être encore ajoutés à cette liste.

Fait. — Action, chose faite, ce qu'on a fait — il nie le *fait* ; — Événement ; — c'est un *fait* singulier ; — cas — il ne dit pas un mot du fait ; — fortune, part d'héritage — il ne lui reste rien que son *fait*, — ce sens vieillit ; événements dont se composent la vie d'un peuple ou d'une personne — les *faits* historiques ; — vérité, chose avérée, qu'on ne peut nier — c'est un fait ; — s'emploie avec l'article contracté *au*, et signifie : à la chose dont il est question. — vous n'êtes pas au fait ; — *si fait*, pour oui — tu ne le sais pas ? *si fait*, je le sais... Se mettre au *fait*, s'informer ; tout à fait, locution adverbiale ; voies de *fait* — actes de violence, etc., etc.

Fais, Fait. — Du verbe faire. (Voir *font*).

Faix. — Charge, fardeau, masse, poids — succomber sous le *faix* des ans. F. G.-P.

ARITHMÉTIQUE.

(Cours élémentaire.)

Au lieu de problèmes, nous donnerons dans les 5 ou 6 prochains numéros un exposé du *Cours de calcul* de A. W. Grube (*das Rechnen in der Elementarschule*, Berlin 1873). — Ce qui caractérise la Méthode Grube, c'est qu'elle prend chaque nombre comme un individu, le regardant sous toutes ses faces, l'examinant sous tous les rapports, et qu'elle fait dès le commencement avec chaque nombre les quatre opérations. Ainsi l'enfant est amené à une idée juste et complète de chaque nombre et apprend à en manier chacun avec facilité, promptitude et sûreté. — Cette méthode est, pour ainsi dire, officielle en Autriche et en Prusse. En Suisse, elle n'est que peu répandue ; à notre connaissance, il n'y a guère que les ouvrages de MM. Zähringer-Ducotterd et un petit traité de M. J. D. Blanc (Lausanne 1867) qui la suivent plus ou moins. Encore ce dernier ne semble-t-il pas avoir trouvé l'accueil qu'il méritait ; les cahiers Zähringer-Ducötterd, en revanche, sont de plus en plus appréciés.

Nous ne donnerons pas les exercices dans tous les détails ; d'autres

ouvrages indiquent suffisamment de quelle manière l'instituteur peut rendre son enseignement intuitif en se servant des doigts, etc. Nous dirons seulement encore que M. Grube fait dès le commencement usage des chiffres et qu'il fait écrire par les élèves les différents arrangements de bâtons et les résultats que fournissent ces arrangements. Il attache une grande importance à ce que les enfants répondent toujours par une phrase complète. Il recommande aussi de faire répéter en chœur tout ce qui se prête à ce genre d'exercice, de multiplier les questions et de ne passer à un autre nombre avant que les enfants ne sachent d'une manière sûre et prompte ce qui se rapporte au nombre précédent.

Trois heures par semaine étant consacrées à l'arithmétique, M. Grube fixe le programme suivant : 1^{re} année, les nombres de 1 à 10 ; 2^e année, les nombres de 10 à 100 ; 3^e année les nombres au-dessus de 100 ; 4^e année, les fractions.

Premier degré. — Le nombre 1.

I. Le nombre pur.

Un doigt, un bâton, une tête ; un est une fois un.

Les enfants apprennent à écrire :

$$\begin{array}{r} | \quad 1 \\ | \quad 1 \times 1 = 1 \end{array}$$

II. *Applications.* — Qu'est ce qui ne se trouve qu'une fois dans la figure de l'homme, dans la chambre ? etc

J'avais un franc dans mon porte-monnaie ; j'ai donné un franc à mon voisin ; combien d'argent me reste-il ?

Charles a un franc ; Jean n'a point d'argent ; combien Charles a-t-il de plus que Jean ?

Deuxième degré. — Le nombre 2.

I. Le nombre pur. a) Combinaison, décomposition, comparaison, etc.

$$\begin{array}{r} || = 2 \\ | \quad 1 \quad \left\{ \begin{array}{l} 1 + 1 = 2 \\ 2 \times 1 = 2 \end{array} \right. \\ | \quad 1 \quad \left\{ \begin{array}{l} 2 - 1 = 1 \\ 2 : 1 = 2 \text{ (dans 2, 1 est contenu 2 fois, ou : de 2 je peux ôter 1 deux fois.)} \end{array} \right. \end{array}$$

2 vaut 1 de plus que 1. — 1 est 1 de moins que 2. — 2 est le double de 1. — 1 est la moitié de 2.

b) Calcul rapide. $2 - 1 + 1 - 2$? (Dès que le maître a fini de poser la question — il ne parlera pas trop vite — l'élcolier doit répondre) $1 + 1 - 1 + 1 - 2 + 1$? $2 - 1 + 1 - 2 + 1$? etc.

c) Combinaisons. — Quel nombre est contenu deux fois en 2? — Quel nombre doit-on doubler pour avoir 2? — De quel nombre 2 est-il le double? — Quel nombre dois-je ajouter à 1 pour avoir 2?

II. *Applications.* — Henri avait 2 centimes ; il achète un crayon d'ardoise qui coûte 1 centime. Combien lui reste-t-il? — Un crayon d'ardoise coûte 1 centime ; que coûteront deux crayons? — Jules a 1 franc dans sa tire-lire¹; sa sœur Louise a juste le double ; combien de francs

¹ Expliquer les mots que les enfants ne comprennent pas bien !

a-t-elle ? — Un kilogramme de sucre coûte 1 fr. ; combien de sucre pourra-t-on acheter pour 2 fr. ? — Un jeune homme qui travaille à la campagne gagne 1 fr. par jour. Combien gagnera-t-il en deux jours ? — Louis a 2 fr. ; son frère en a 1 de moins ; combien donc a-t-il ?

(Cours supérieur.)

PROBLÈMES

X. Une armée de 10,000 hommes, renfermée dans une place de guerre, a pour 17 jours de vivres ; les pertes qu'elle fait chaque jour sont telles qu'il lui reste constamment pour 17 jours de vivres. — On demande à combien d'hommes elle sera réduite au bout de 5 jours.

Solution. — Remarquons qu'après le premier jour, il faut que le nombre d'hommes qui compose la garnison, multiplié par 17 moins 1 ou 16, soit précisément égal au nombre d'hommes qui restent multiplié par 17 ; en d'autres termes, il reste les $\frac{16}{17}$ de la garnison après le premier jour, ou 9412.

Le même raisonnement nous montrera qu'après deux jours, il en restera les $\frac{16}{17}$ de 9412, ou 8856 ; après trois jours, les $\frac{16}{17}$ de 8856, ou 8337 ; après cinq jours, 7385.

XI. Les mêmes données qu'au problème précédent. — On demande au bout de combien de jours l'armée sera anéantie.

XII. On demandait à un berger combien il avait de moutons. — J'en ai tout près de 100, répondit-il, et lorsque je les compte 12 par 12, il m'en reste 4 ou 5, je ne me souviens pas bien ; lorsque, au contraire, je les compte par 8, c'est 5 ou 6 qu'il m'en reste.

On demande le nombre des moutons.

Solution. — Remarquons que le nombre des moutons ne peut pas être pair ; car, dans ce cas, divisé par 12, le reste devrait être 4, c'est-à-dire que le nombre serait divisible par 4 ; d'un autre côté, divisé par 8, le reste ne pourrait pas être 6, qui n'est pas divisible par 4.

La question se réduit donc à trouver les nombres qui, divisés par 12 et 8 donnent 5 pour reste ; ce sont les multiples de 24 augmentés de 5, savoir : 5, 29, 53, 77, 101, 125, etc. On en conclut que 101 est le nombre des moutons.

XIII. Deux personnes, l'une possédant 65 fr. de plus que l'autre, entreprennent une suite de parties dont l'enjeu est égal à la somme qu'a celui des deux joueurs qui possède le moins. — En admettant que c'est toujours ce dernier qui gagne la partie, on demande ce que doit posséder chaque joueur en entrant au jeu, afin qu'après 7 parties, ils se retirent l'un et l'autre sans gain ni perte.

Ces quatre problèmes sont extraits de l'excellent ouvrage de M. G. Oltramare, professeur à Genève : *Leçons d'arithmétique*, 1^{re} partie, Calcul numérique, 2^e édition (Genève, Georg).

Nous ne voulons pas faire ici la critique de ce livre ; contentons-nous de dire que tout instituteur l'étudiera avec grand profit.

ANECDOTES SCOLAIRES

« Le roi Jean I^{er} de Saxe, de savante et humoristique mémoire, étant encore prince royal, s'occupait beaucoup de l'éducation de ses enfants : Mais comme il n'avait pas la sottise de se croire infaillible qu'ont tant de simples mortels, il consultait volontiers les hommes du métier et faisait quelquefois venir au château de Weissenstein, où il avait sa résidence, un instituteur habile de la contrée voisine du Burghatswald. Un jour donc, le prince Jean fit savoir à cet instituteur, nommé Fröde, qu'il aurait du plaisir à s'entretenir avec lui. Mais il se trouvait que M. Fröde qui mariait sa fille le lendemain répondit qu'il lui était impossible d'accéder au désir de son altesse, attendu qu'il était occupé à préparer des gâteaux pour la noce.

» Quelques années plus tard, le prince Jean, étant devenu roi, M. Fröde fut mis à la retraite avec une pension et on décida qu'il lui serait décerné en récompense de ses services la grande médaille d'or du mérite. Le roi lui-même manifesta son intention d'assister à la cérémonie. Mais le jour fixé pour la fête se trouva coïncider avec le mariage d'une des filles du roi. Empêché de paraître, le monarque envoya 30 ducats à l'instituteur avec une missive qui contenait ces mots : « Mon cher Fröde, veuillez me faire le plaisir d'accepter ce léger gage de ma bienveillance. Je prendrais bien volontiers part à la fête, mais ma fille se marie et j'ai des gâteaux à préparer pour la noce. »

(Freie Pädagogische Blätter de Vienne.)

— Dans un village de la Souabe, un instituteur, nommé Zeller, avait perdu toute sa garde-robe et ses effets, par suite de l'incendie de la maison d'école, et ne savait où aller reposer sa tête. Le lendemain de ce jour néfaste, le pauvre régent était mélancoliquement assis devant la porte de la maison du voisin qui lui avait donné asile, réfléchissant à sa triste situation, lorsque, tout à coup, il voit s'avancer vers lui tous les élèves de l'école, portant dans leurs mains qui du linge, qui des comestibles, qui des vêtements, qui du vin. « Cher maître, fit l'orateur de la troupe, ne vous désolez pas trop ; nous vous apportons là de petites choses en attendant. Mais nos parents vous font dire qu'on ne vous abandonnera pas dans votre malheur. »

Emu jusqu'aux larmes, le pauvre maître d'école ne trouvait pas de paroles pour exprimer les sentiments que lui faisait éprouver la sympathie de ces nobles enfants. A son tour, une petite fille, qui s'était tenue à l'écart de la troupe enfantine, s'approche de l'instituteur : « Cher maître, nous sommes si pauvres à la maison que je n'ai rien à vous donner que cette image que le vicaire m'a donnée, en me disant que son aspect consolait les affligés. » L'instituteur, ayant pris l'image avec une certaine curiosité entre ses mains, vit qu'elle représentait le pauvre Job sur son fumier. « Oh ! mon enfant, dit-il, cette image me fait du bien ; Job a supporté patiemment ses maux et Dieu est venu en aide à sa misère ; il viendra aussi, je l'espère, en aide à la mienne. »

— « Monsieur le régent, voici du vin que mon père vous envoie en cadeau. — Il faut bien le remercier. — Il n'est pas nécessaire, monsieur le régent, mon père l'a reçu aussi en présent d'un de ses amis, mais il le trouvait un peu aigre. »

— « Vous n'apprendrez jamais le latin, voilà que vous venez de nouveau de faire neuf fautes dans votre thème. — Neuf fautes, monsieur le professeur, en êtes-vous bien sûr ? — Comment, si j'en suis sûr, est-ce qu'un philologue de mon espèce se trompe ; oui, vous avez fait neuf fautes et presque dix. — Monsieur le professeur, que pensez-vous de Cicéron ? Croyez-vous qu'en écrivant comme lui, je pourrais écrire sans faute, ou *bénè* comme on dit dans le pays. — Cicéron, mais c'est le premier des prosateurs latins, je pense. — Mais alors, monsieur le professeur, comment ai-je pu faire neuf fautes dans le thème que vous venez de corriger puisque je l'ai tiré de Cicéron mot pour mot. Tenez, voici le passage emprunté au traité des *Offices ou des Devoirs*. »

— Je me rappelle que dans le temps de l'ancienne monnaie, où l'on comptait par francs, batz, rappes, crutz, etc., je vérifiais le produit d'une multiplication faite par une jeune fille de huit à neuf ans. L'écolière, presque sûre du résultat de son travail, semblait attendre avec impatience la conclusion de mon examen. Ta règle est juste, lui dis-je, excepté ce demi-crutz qui n'a pas été additionné. » — « Ah ! dit-elle, il sera resté au bout de ma plume. »

CHRONIQUE SCOLAIRE

VALAIS. — Ce canton, dit un journal du crû, le *Confédéré*, ne brille pas en ce moment par la culture des sciences. Les Berchtold, les Murith, les Rion, les Vénetz, en descendant dans la tombe ont presque laissé s'éteindre le feu sacré. Cela n'est que trop prouvé par le triste état de nos collections et le peu de sacrifices que fait l'Etat pour les cabinets de physique, de chimie et d'histoire naturelle. Le rapport de la direction de l'Instruction publique fait voir que nous épargnons trop nos forces. La centralisation de certaines branches d'études serait un grand bien. Au lieu de trois professeurs de philosophie à Brigue, Sion, St-Maurice, pour 14 élèves, ne serait-il pas préférable d'en avoir un plus capable et mieux rétribué ? Deux des trois maîtres actuels reçoivent un traitement de 1100 fr. L'un des trois colléges du Valais pourrait être supprimé sans inconvenient, à cette heure que la voie ferrée a supprimé les distances, l'un de ces trois établissements pourrait être avantageusement converti en une école d'agriculture. Une des plaies de l'instruction primaire, la fréquentation irrégulière, continue à laisser l'administration indifférente dans plusieurs localités.

Une réforme indispensable dans l'instruction primaire serait celle de la réduction des matières destinées à être apprises par cœur. La mémoire doit être cultivée sans doute, mais il y a surcharge.

Le *Confédéré* déplore avec raison le déplacement de M. le conseiller d'état Bioley, qui a cessé d'être directeur d'un dicastère où il s'était signalé depuis sept ans par des services rendus à l'instruction publique, M. Biolley, tout conservateur et ami du clergé qu'il est, avait pris l'initiative d'une foule d'améliorations ; il demandait la réorganisation de l'enseignement supérieur, la création d'un collège industriel, la prolongation de l'école normale, l'augmentation des traitements des instituteurs primaire, des pénalités contre les communes rétrogrades et récalcitrantes. Mais ce sont précisément ces innovations qui auront déplu et auront engagé ses collègues ou lui-même (c'est une conjecture) à le caser ou à se caser autrement. Du côté radical on reprochait à M. Bioley de peupler les commissions d'ecclésiastiques et de négliger les laïcs. C'était peut-être qu'il pensait intéresser le clergé aux réformes en leur ôtant tout caractère suspect ou aggressif.

Les regrets qu'exprime le *Confédéré* au sujet de la retraite de M. Biolley sont partagés par les vrais amis du Valais ainsi que par tous les adhérents du progrès.

GENÈVE. — La *Semaine religieuse* de cette ville loue avec raison M. Carteret disant à la fête du centenaire de Rousseau : « Nous ne venons pas te rendre hommage comme à une idole mais honorer les nobles idées que tu as prêchées ». C'est là la note forte et qui contrastait heureusement avec les exagérations de M. Pellatan dans l'apothéose du grand écrivain et que le talent exceptionnel de l'orateur français n'est pas parvenu à faire accepter pour des vérités.

BERLIN. — L'historien Treischke, l'une des lumières de la science, s'est prononcé dans les *Preussische Jahrbücher* en faveur de l'ordre protestant de la *Rauhe-haus* à Hambourg et déclare que cette institution fait plus de bien que toutes les maisons de correction ensemble de l'Allemagne. Cette opinion est diamétralement opposée à celle qu'avait émise le savant professeur de droit Holzendorff qui avait signalé comme dangereuse la tendance de la *Rauhe-haus*.

(*Volksblatt für die protestantische Schweiz* de Berne.)

NOMINATIONS

Vaud. — *Enseignement secondaire*. MM. Auguste Bourgeois et L.-F. Frosset, intituteurs à l'Ecole industrielle du Sentier. (Le dernier à titre provisoire). — Ernest Lugrin, iustituteur de français aux Ecoles normales (prov.) — M^{me} Mathilde Guye, maîtresse d'étude à l'école supérieure de Vevey.

Enseignement primaire. Brevets de 1878. — MM. Louis Meylan, Corcelles s. Chavornay; Paul Miéville, Peyres et Possens. M^{me} Lina Bovey, Ballens.

Mutations. — M. Georges Péneveyre, Treyvovagnes; François Tecon, Fiez; Paul Hoffer, Donatyre.

Le Rédacteur en chef: A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.